

Qualité des eaux de baignades en Haute-Savoie

Résultats de la saison 2006

Classement bactériologique

Eaux de baignades conformes aux normes européennes :

-  **Catégorie A** Eaux de bonne qualité
High quality water
-  **Catégorie B** Eaux de qualité moyenne
Average quality water

Eaux de baignades non conformes aux normes européennes :

-  **Catégorie C** Eaux pouvant être momentanément polluées
Water which may be temporarily polluted
-  **Catégorie D** Eaux de mauvaise qualité
Low quality water

-  Baignade surveillée
-  Baignade non surveillée



Lac Léman

- 1 - Chens/Léman - Tougues
- 2 - Chens/Léman - Beauregard
- 3 - Messery - La Pointe
- 4 - Messery - Municipale
- 5 - Yvoire - La Garite
- 6 - Excenevex - Municipale
- 7 - Sciez - Municipale
- 8 - Margencel - Redon
- 9 - Anthy/Léman - Sechex
- 10 - Anthy/Léman - Municipale
- 11 - Anthy/Léman - Champ de l'eau
- 12 - Thonon - Corzent
- 13 - Thonon - Centre Nautique
- 14 - Thonon - Ripaille
- 15 - Thonon - St-Disdille
- 16 - Publier - Municipale
- 17 - Evian - Centre Nautique
- 18 - Neuvecelle - Grande Rive
- 19 - Maxilly/Léman - Petite Rive
- 20 - Lugrin - Tourronde
- 21 - Lugrin - Vindry
- 22 - Lugrin - Pont Rouge
- 23 - Lugrin - Chauffours
- 24 - Meillerie - Municipale
- 25 - St-Gingolph - Municipale

Lac d'Annecy

- 37 - Annecy-le-Vieux - Albigny
- 38 - Veyrier - Le Plant
- 39 - Veyrier - La Brune
- 40 - Menthon-St-Bernard - Municipale
- 41 - Talloires - Municipale
- 42 - Talloires - Espace Lac
- 43 - Talloires - Angon
- 44 - Talloires - Balmettes
- 45 - Doussard - Municipale
- 46 - Doussard - Bredannaz
- 47 - Duingt - Municipale
- 48 - St-Jorioz - Municipale
- 49 - Sévrier - Les Choseaux
- 50 - Sévrier - Municipale
- 51 - Annecy - Les Marquisats
- 52 - Annecy - Impérial

Petits plans d'eau

- 26 - St-Paul en Chablais - Municipale
- 27 - Montriond - Municipale
- 28 - Les Gets - Municipale
- 29 - Morillon - Municipale
- 30 - Thyez - Municipale
- 31 - Bonneville - Molte-Longue
- 32 - Sallanches - Les Illettes
- 33 - Passy - Les Iles
- 34 - Passy - Mont-Blanc
- 35 - Contamines-Montjoie - Pontet
- 36 - Rumilly - Pérouze



Contrôle et classement des eaux de baignades

Pendant la saison estivale la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales organise et réalise le contrôle sanitaire sur les sites de baignade du département.

Cette surveillance comprend l'examen des lieux et un contrôle des conditions générales d'hygiène du site, des mesures et relevés in situ sur la transparence, la couleur de l'eau, le pH, la température et la présence anormale d'odeur, d'huiles ou de mousse, et une prise d'échantillons à des fins d'analyses en laboratoire.

Les analyses destinées à évaluer la qualité bactériologique de l'eau portent sur le dénombrement des bactéries indicatrices de contaminations fécales.

Il est attribué en fin de saison balnéaire, sur la base de ces résultats un classement des zones de baignades en 4 catégories.

Plus d'infos...

Pour plus d'informations sur les saisons passées ou les résultats en cours, vous pouvez consulter le site du ministère de la santé : <http://baignades.sante.gouv.fr>

Les résultats d'analyses sont également affichés en cours de saison sur les sites de baignades qui font l'objet d'une surveillance sanitaire.

Quelques conseils

- Privilégier les **plages surveillées** plus sécurisantes et dotées d'équipements sanitaires.
- **Eviter les expositions prolongées** au soleil notamment pour les jeunes enfants
- Utiliser une **protection efficace** : crème solaire, lunettes de soleil, chapeau,...
- Penser à donner régulièrement à **boire aux enfants** et aux nourissons.
- **Entrez progressivement dans l'eau** et mouillez vous la nuque, surtout après une exposition prolongée au soleil.
- Par mesure d'hygiène, **les animaux ne doivent pas fréquenter les lieux de baignades.**



Afin de prévenir les risques de démangeaisons provoquées par la dermatite du baigneur ou "puce du canard" il est conseillé :

De prendre une douche après chaque bain et de se frotter avec une serviette,

D'éviter de se baigner à proximité de végétaux, algues et plantes enracinées.

Adresses utiles

- **Mairies**
- **Direction départementale des affaires sanitaires et sociales**
Service Santé-Environnement
Cité administrative - 74040 ANNECY
tél. 04 50 88 42 70 - fax 04 50 88 42 88
dd74-sante-environnement@sante.gouv.fr

Qualité des **eaux** de baignades

édition 2007 en Haute-Savoie

